

Bio.12 Favoriser la mise en place de plantes plus résistantes à la sécheresse

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

Le changement climatique implique des périodes de sécheresse qui doivent être prises en compte dans la gestion des plantations. Le premier levier d'adaptation se situe au niveau du comportement de la plante face au manque d'eau, appelé « stress hydrique ».

Dans un contexte de sécheresse, il peut s'agir de combiner, dans une même variété : un système racinaire profond permettant d'accéder plus efficacement à la ressource en eau ; une capacité des feuilles de photosynthétiser tout en économisant de l'eau en limitant leur transpiration ; et si possible un cycle de culture plus court, ou plus précoce, permettant d'éviter autant que possible les périodes les plus à risque de sécheresse. L'utilisation de variétés moins sensibles au stress hydrique est particulièrement crucial pour les cultures pérennes, dont les plantations durent plusieurs dizaines d'années et se doivent d'être adaptées aux climats futurs.

Il s'agira de planter des essences plus en adéquation avec le changement climatique pour assurer leur pérennité.

Cible(s)

Aménageurs, privés, architectes

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité » et maintenir les espaces végétalisés au sein des zones urbaines

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le ScoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début	2020	Année d'échéance	2050	État	En cours
----------------	------	------------------	------	------	----------

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Faible	Organisationnelle	Faible	Financière	Faible
---------------------------------	--------	-------------------	--------	------------	--------

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Service Gestion des Espaces Paysagers

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins et Paysage (Centre Horticole Municipal)

Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Déjà engagée et à poursuivre

Commentaire

Aucun coût n'est associé à cette action car les frais de plantation sont déjà inclus dans les frais de fonctionnement annuels de la collectivité.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Nombre de plantations par an (plantations par an)	0	0